



■  
Le président

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-1

## ARRÊTÉ

### Article 1

Le jury de l'examen de la Licence en droit parcours numérique, 1<sup>re</sup> année, pour l'année universitaire 2025-2026 est composé comme suit :

Monsieur Laurent Levener, professeur ;  
Monsieur Marc Milet, professeur ;  
Monsieur Jean-Eric Branaa, maître de conférences ;  
Madame Céline Combette, maître de conférences  
Monsieur Thomas Ehrhard, maître de conférences ;  
Madame Marie-Pierre Merlateau, maître de conférences ;

### Article 2

Monsieur Laurent Levener est désigné président du jury.

Fait à Paris, le 16 janvier 2026

Stéphane Braconnier